

BIENVENUE !
6 AVRIL 2024



PRÉSENTATION

Communauté Professionnelle Territoriale
de Santé du Sel et Vermois



PROGRAMME

9h Accueil

9h30 Introduction

9h45 Ateliers :

1. En quoi une CPTS est utile pour ma pratique de professionnel de santé libéral ?
2. Comment mieux travailler ensemble ?

10h30 Rotation des 2 groupes sur les ateliers

11h15 Rendu des ateliers

11h30 Session poster : échanges avec les pilotes des différentes actions

12h30 Assemblée Générale Mixte

13h Repas sous forme de cocktail déjeunatoire

LES CPTS OU COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

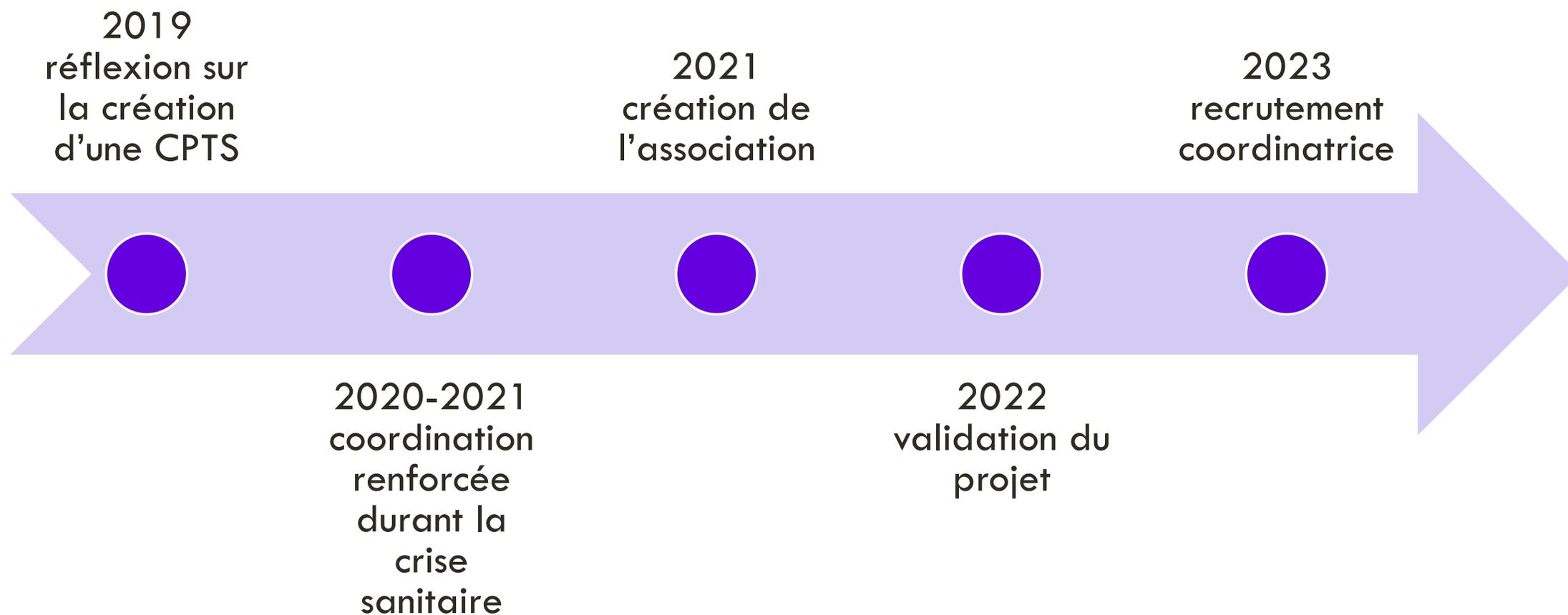
- Instituées par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
- Organisation souple de coordination constituée par des professionnels de santé, (voire d'établissements de santé et d'acteurs médico-sociaux et sociaux) qui définissent un territoire d'action et un projet commun de santé
- Objectif : faciliter la connaissance croisée des différents acteurs de santé et permettre une meilleure coordination dans la prise en charge des patients.
- Les missions des CPTS sont organisées autour de 4 missions socles et des missions optionnelles
- Financement : ARS puis Assurance Maladie et autres : Conseil Régional, Conseil Départemental, Communautés de Communes...



SE CONNAÎTRE, ÉCHANGER, PARTAGER ET COOPÉRER POUR LA SANTÉ EN SEL ET VERMOIS...



HISTORIQUE



MEMBRES ET GOUVERNANCE





<h1>Membres titulaires</h1> <p>(professionnels libéraux)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Médecins• Pharmaciens• Infirmiers• Kinésithérapeutes- Orthophonistes – Orthoptistes – Psychologues• Dentistes-Sage Femmes• Diététiciens, biologistes, pédicure-podologues, psychomotriciens ou opticiens
<h1>Membres associés</h1>	<ul style="list-style-type: none">•Équipes de soins primaires,•Maisons de santé pluri-professionnelles•Établissements, institutions et réseaux sanitaires et médico-sociaux•Établissements et services sociaux•Transporteurs sanitaires•Prestataires de services•Collectivités territoriales,•Parlementaires•Organismes intervenant dans la santé publique•Organismes de protection sociale des régimes obligatoires•Institutions représentatives des professionnels de santé•Associations de patients
<h1>Autres membres</h1>	<ul style="list-style-type: none">• Membres supplémentaires• Membres auxiliaires

BUREAU

Président :

Dr Abraham Christmann

Médecin à Rosières-aux-Salines

Vice-Président U :

Pr Paolo Di Patrizio

Médecin à Dombasle

Vice-Président :

Dr Xavier Grang

Médecin à St Nicolas

Trésorière :

Dr Marie-Hélène Sahuguet

Pharmacienne à Varangéville

Secrétaire Générale :

Virginie Franck

Infirmière à Dombasle

Coordinatrice : Fanny Wander



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégués des collèges :

- Mme VOLPINI Eléonore, Sage-femme, collège Dentistes - Sages-femmes
- Dr CARPENTIER Audrey, Pharmacien, collège pharmaciens
- M BYNEN-JOURNO Grégory, Orthophoniste, collège kiné – orthos - psy
- Dr CHEVILLARD Emmanuelle, Médecin généraliste, collège médecins
- M BARBELIN Cédric, IDE, collège IDE
- Collège des autres professionnels de santé libéraux : poste vacant

Administrateurs associés :

- Dr VALENTIN Caroline, CH St Nicolas de Port (suppléant : Dr BLANCK Rachel)
- Dr WOURMS Pierre, GHEMM (suppléant : Dr PINEY David)



PROJET DE SANTÉ



PROJET DE SANTÉ

Accès aux soins

Accès au médecin traitant

Accès aux soins non programmés

Organisation de parcours pluri-pro

Lien ville-hôpital pour les patients chroniques

Parcours personnes âgées

Parcours du patient diabétique

Actions de prévention

Risques liés au tabac

Obésité de l'enfant

Dépistage autisme et TND

Plan de gestion de crise

Plan d'action crises sanitaires

Accompagnement des pros

Outils de coordination

Formation interpro

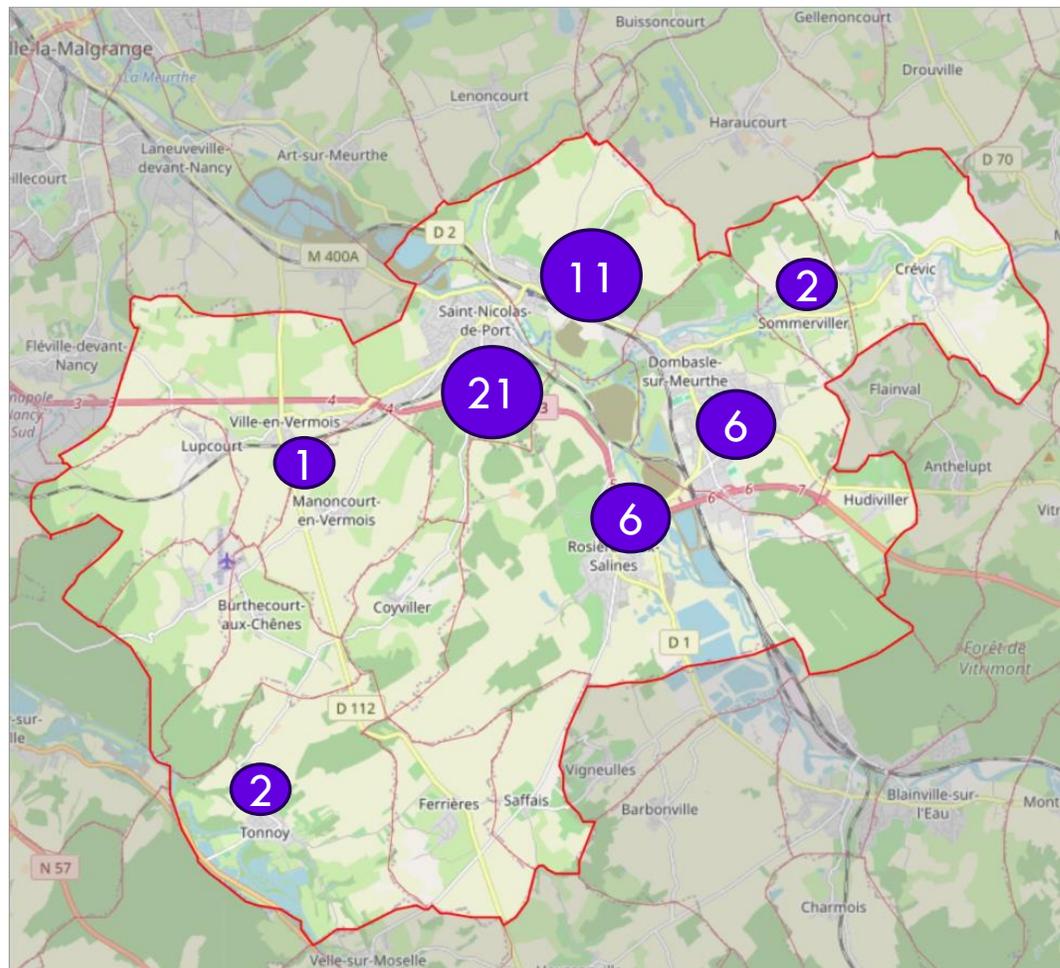
Accueil et tutorat des étudiants



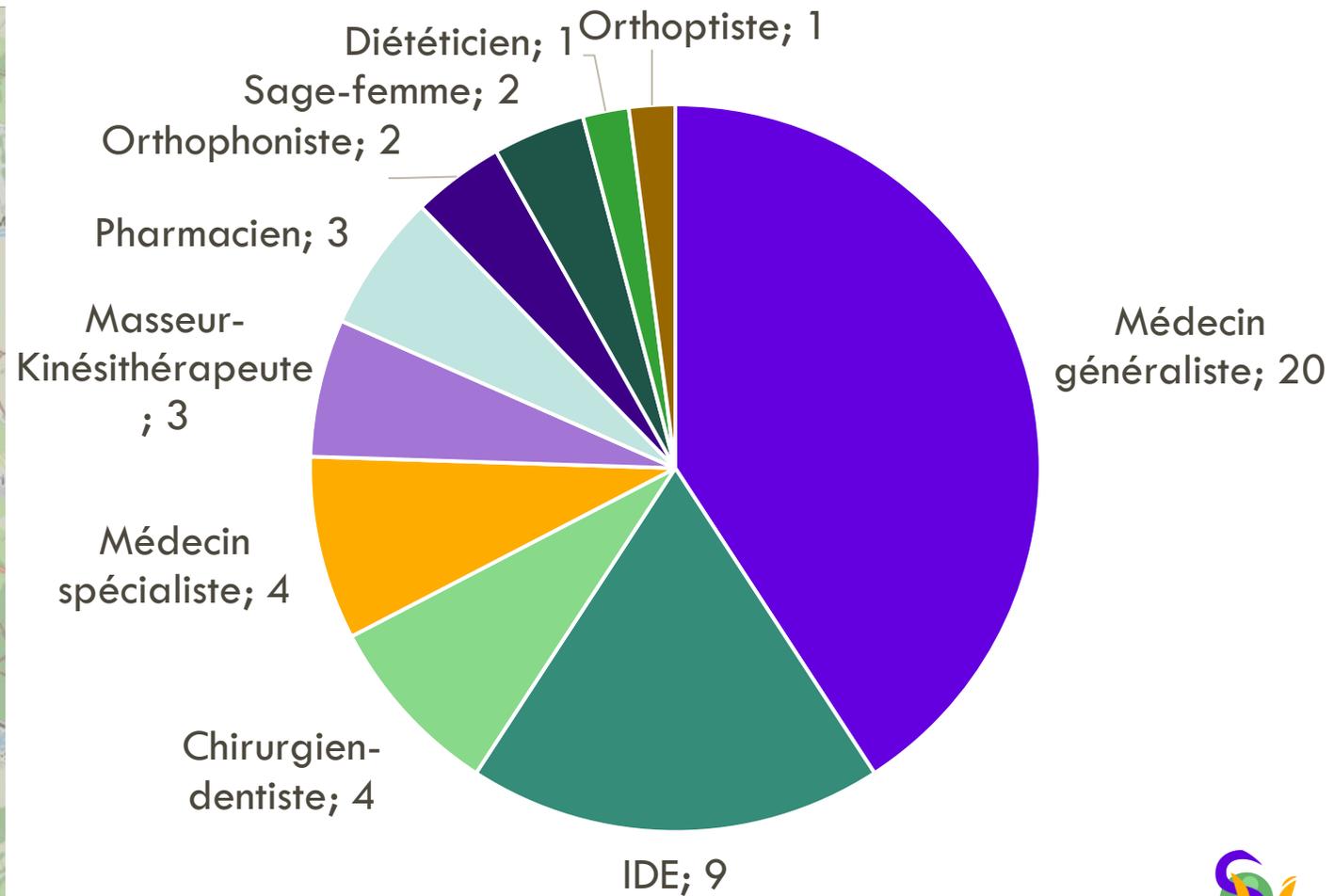
ETAT D'AVANCEMENT



ADHESIONS



49 adhésions en 2023



ACTIVITES 2023

- Recrutement coordinatrice (prise de poste au 1/03/23)
- Ligne téléphonique + boîte mail dédiée + site internet depuis avril 2023
- Courrier d'information à tous les professionnels du secteur + Elus
- Contact des adhérents
- Installation provisoire dans les locaux 2 rue Jeanne D'Arc à Dombasle en mai 2023
- Rencontre Elus Communauté de Communes, CH St Nicolas, ARS/CPAM, DAC 54, Equipe Mobile Précarité Santé, CMP adulte / unité de prévention, Conseil Départemental, CAPS...
- Envoi de newsletters + invitation aux événements et consultations diverses sur les actions



ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

Accès au médecin traitant



Prévention obésité infantile



Soins non programmés



Dépistage autisme et TND



Parcours personnes âgées



Gestion de crise



Parcours diabète



Outils de coordination



Lien ville-hôpital



Formation interprofessionnelle



Prévention tabac



Accueil des étudiants



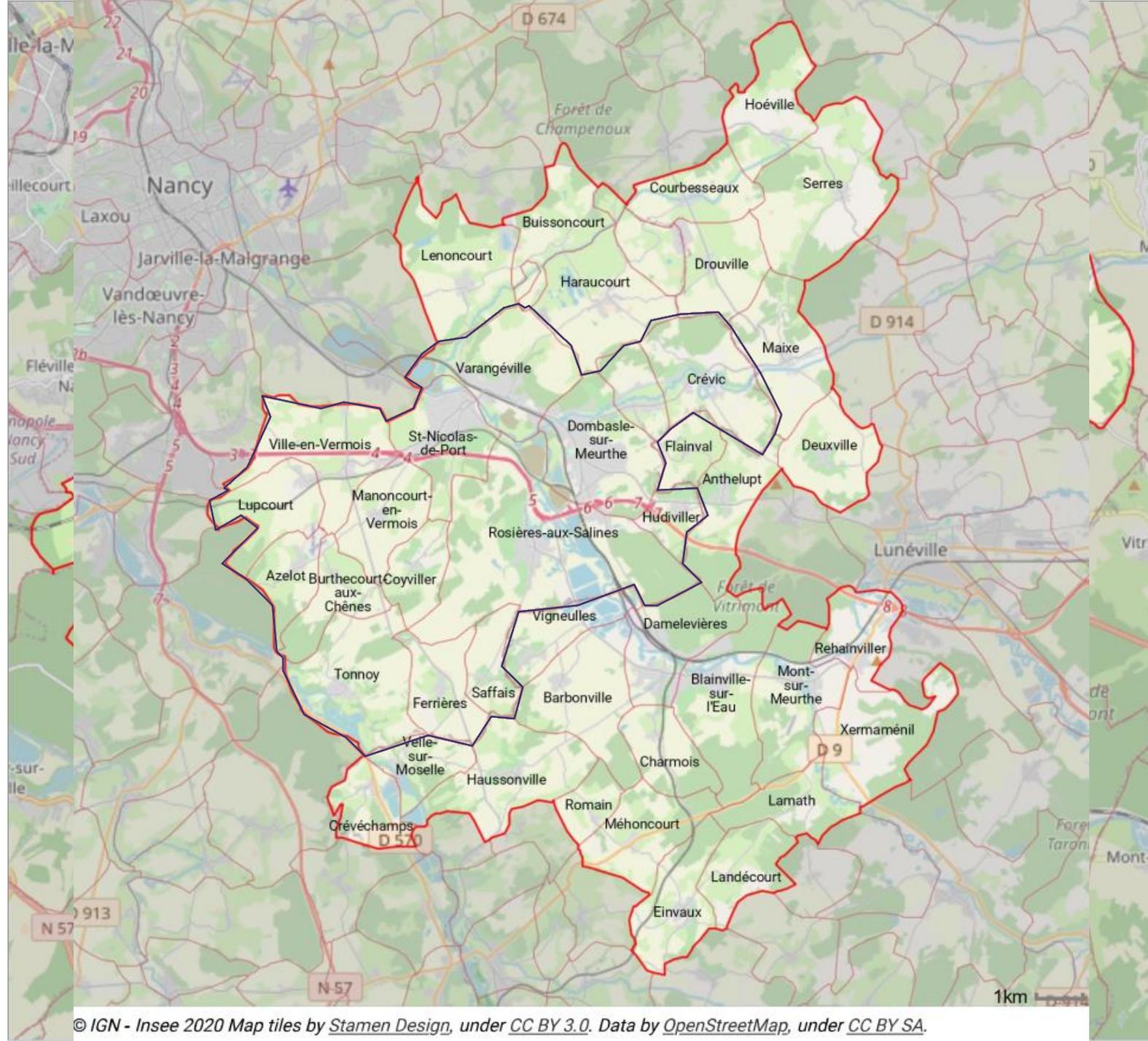
EVOLUTION 2024



EVOLUTION DU TERRITOIRE EN 2024

44 communes

+ d'infos
à suivre
en AG



PLACE AUX ECHANGES !



2 ATELIERS DE 45 MINUTES

Atelier 1 : En quoi une CPTS est utile pour ma pratique de professionnel de santé libéral ?

Animé par : Xavier Grang et Marie-Hélène Sahuguet

Atelier 2 : Comment mieux travailler ensemble ?

Animé par : Abraham Christmann et Virginie Franck

10h30 Rotation

11h15 Rendu des ateliers



RENDU DES ATELIERS



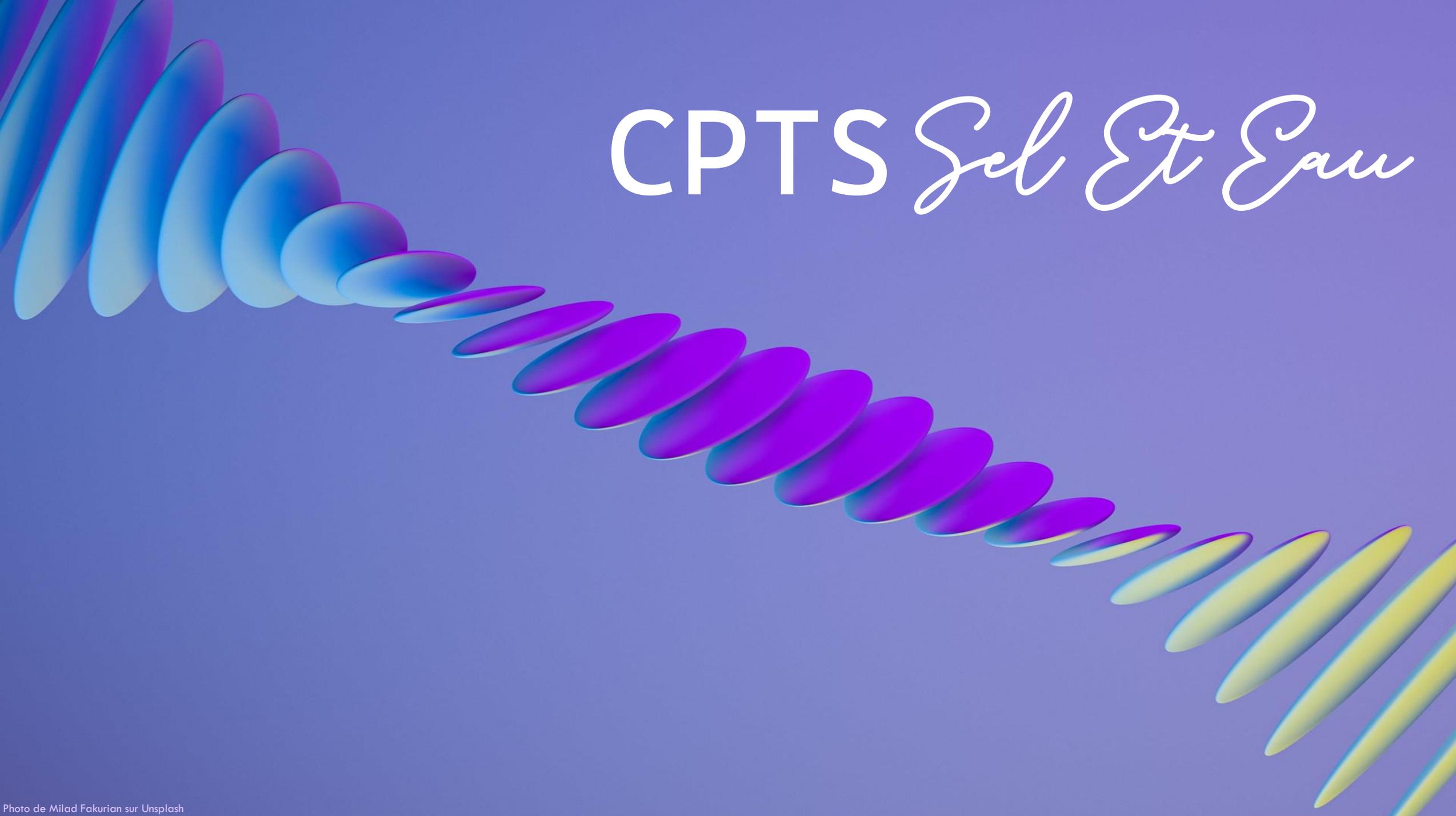
SESSION POSTER



EVOLUTION DE LA CPTS DU SEL ET VERMOIS

Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2024





CPTS *Sol Et Eau*

CONTEXTE

L'association CPTS du Sel et Vermois existe depuis décembre 2021 et a signé son ACI en septembre 2022.

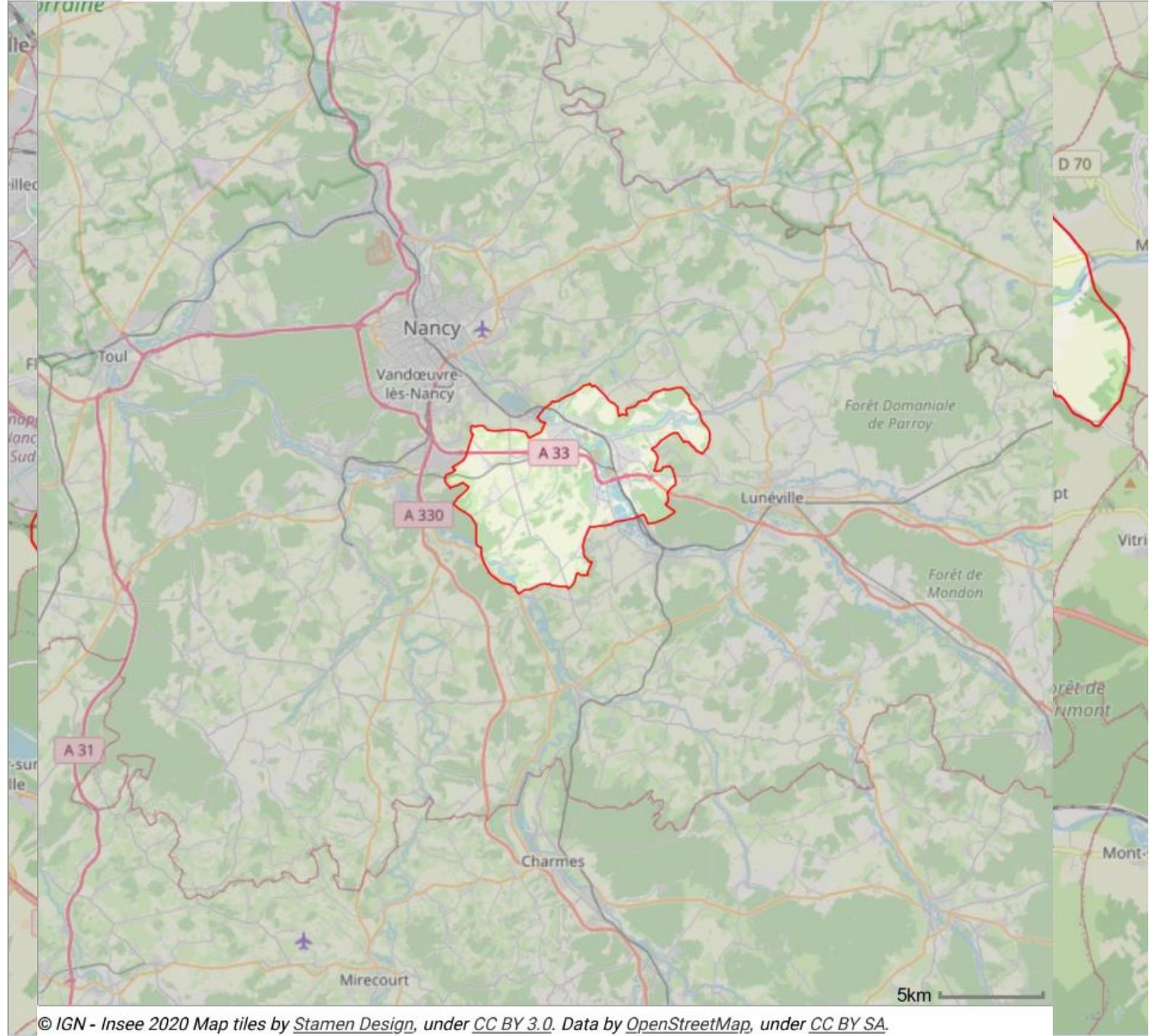
L'évolution de la démographie médicale dans les territoires voisins vient impacter l'activité sur le territoire de la CPTS dès 2023

L'analyse des flux de patients fait apparaître des flux significatifs depuis les communes situées au Nord-Est et au Sud



SEL ET VERMOIS

Communauté de communes
regroupant 16 communes



L'ESP DE DAMELEVIÈRES



Créée le 1^{er} juillet 2019 pour formaliser la coordination déjà existante sur 14 communes

Composée de 12 professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et pharmaciens)

Axes de travail

- Sécurisation des partages d'information
- Réunions de concertation
- Protocoles (personne âgée fragile, surpoids/obésité chez l'enfant et l'adolescent, sortie hôpital et maintien à domicile)

Fragilisée par la démographie médicale



SEL ET EAU

44 communes



+ 28 COMMUNES RURALES ET SEMI- RURALES

- Anthelupt
- Azelot
- Barbonville
- Blainville-sur-l'Eau
- Buissoncourt
- Burthecourt-aux-Chênes
- Charmois
- Courbesseaux
- Coyviller
- Crévéchamps
- Crévic
- Damelevières
- Deuxville
- Dombasle-sur-Meurthe
- Drouville
- Einvaux
- Ferrières
- Flainval
- Gellenoncourt
- Haraucourt
- Haussonville
- Hoéville
- Hudiviller
- Lamath
- Landécourt
- Lenoncourt
- Lupcourt
- Maixe
- Manoncourt-en-Vermois
- Méhoncourt
- Mont-sur-Meurthe
- Rehainviller
- Romain
- Rosières-aux-Salines
- Saffais
- Saint-Nicolas-de-Port
- Serres
- Sommerviller
- Tonnoy
- Varangéville
- Velle-sur-Moselle
- Vigneulles
- Ville-en-Vermois
- Xermaménil

Nouvelles communes en violet



**222 PROFESSIONNELS LIBÉRAUX PRÉSENTS SUR
LE TERRITOIRE**

3 MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES

1 EQUIPE DE SOINS PRIMAIRES

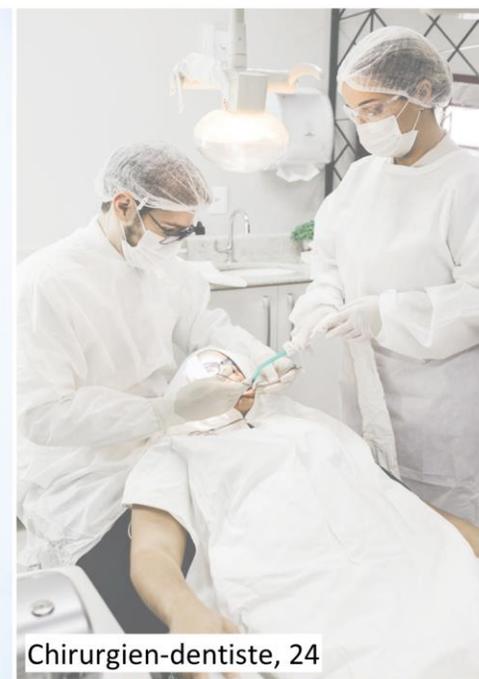




IDE, 59



Médecin généraliste, 44



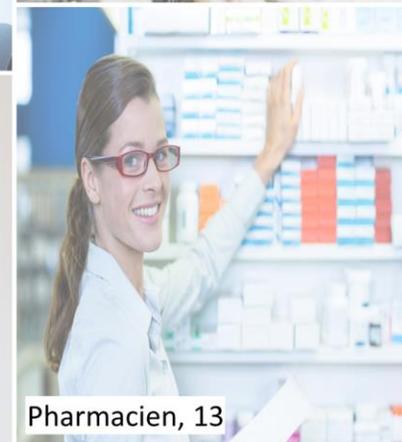
Chirurgien-dentiste, 24



Orthophoniste, 15



Masseur-Kinésithérapeute, 38



Pharmacien, 13



Pédicure-podologue, 5



Psycho., 4



Médecin spécialiste, 8



Sage-femme, 4



Diét., 2



Ergothérapeute, 2



Opticien, 2



Orthopiste, 1



DES ÉTABLISSEMENTS EN PROXIMITÉ

Des **établissements de santé** à St Nicolas de Port ou sur les territoires voisins de Nancy et Lunéville

2 **laboratoires d'analyses médicales** à Saint-Nicolas-de-Port et Dombasle-sur-Meurthe.

Psychiatrie adulte et enfant à St Nicolas de Port

Des **établissements pour les personnes âgées** (EHPAD, SSIAD, Résidences Autonomie, Hébergement temporaire, Accueil de jour) répartis à Saint-Nicolas-de-Port, Dombasle-sur-Meurthe, Rosières-aux-Salines et Blainville-sur-l'eau.

De nombreux **établissements médico-sociaux pour personnes en situation de handicap** (MAS, EANM, SAVS, SAMSAH, ESAT, SESSAD, IME, DITEP, FAS, FH) à Rosières-aux-Salines (CAPS), Dombasle-sur-Meurthe (CAPS) et Saint-Nicolas-de-Port (AEIM)



UN RAPPROCHEMENT QUI A DU SENS POUR LES ACTEURS

Des dynamiques semblables à la CPTS et à l'ESP

Des « sujets » communs

Le groupe de l'ESP comme les membres de la CPTS soulignent la difficulté à mobiliser les professionnels et voient un intérêt à se rassembler pour mutualiser et préserver les "forces vives"



EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Ne pas multiplier les instances et fluidifier les démarches administratives

Ouverture des adhésions à partir de 2024 aux professionnels des nouvelles communes

Candidature à la gouvernance lors du renouvellement du bureau et des collèges professionnels lors de l'AG fin 2024

sauf délégués des collèges Dentistes - Sages-femmes et kiné – orthos – psy renouvelables en 2026

Un représentant du nouveau territoire siègera au Conseil d'Administration dans l'attente du renouvellement des instances



A TITRE EXTRAORDINAIRE



PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 20 FÉVRIER 2024

STATUTS DE L'ASSOCIATION

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

« Sel et Eau »

Article 1 – Constitution de l'Association

Il a été fondé entre les signataires des statuts au jour de l'Assemblée Générale Constitutive de l'association Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Sel et Vermois et ceux qui y adhéreront ultérieurement, et sous réserve de la réalisation des formalités d'enregistrement, une Association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

A l'issue de l'enregistrement des statuts par les services préfectoraux compétents et à compter de la publication de l'annonce au J.O.A.F.E, l'Association sera en capacité – selon les modalités visées ci-après – de compter parmi ses membres des personnes physiques ou morales animées par la poursuite de l'objet de l'Association.

Les statuts enregistrés à la constitution de l'association ont été modifiés par les présents statuts en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 avril 2024 pour procéder au changement de dénomination sociale.



VOTE DU CHANGEMENT STATUTAIRE POUR LA DÉNOMINATION DE L'ASSOCIATION

Membres titulaires à jour de
leur cotisation 2024



A TITRE ORDINAIRE



PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 20 FÉVRIER 2024

L'association CPTS Sel et Eau est une évolution de la CPTS Sel et Vermois initialement créée le 16 décembre 2021 et dont les statuts déposés en Préfecture ont été modifiés par Assemblée Générale du 6 avril 2024. Ces statuts prévoient l'élaboration et le vote d'un Règlement Intérieur par l'Assemblée Générale Ordinaire pour préciser le fonctionnement de l'Association.

L'adhésion aux statuts emporte de plein droit adhésion au règlement intérieur.

En cas de contradiction entre les présents statuts et le règlement intérieur, les dispositions statutaires s'appliqueront.

Article 1. COTISATION

Le montant de la cotisation est révisable annuellement sur proposition du Conseil d'Administration et après validation en Assemblée Générale Ordinaire.

Article 2. TERRITOIRE

La CPTS du Sel et Eau recouvre les territoires des communes suivantes :

- Anthelupt
- Azelot
- Barbonville
- Blainville-sur-l'Eau
- Buissoncourt
- Burthecourt-aux-Chênes
- Charmois
- Courbesseaux
- Coyviller
- Crévéchamps
- Crévic
- Damelevières
- Deuxville
- Dombasle-sur-Meurthe
- Drouville
- Einvaux
- Ferrières
- Flainval
- Gellenoncourt
- Haraucourt
- Haussonville
- Hoéville
- Hudiviller
- Lamath
- Landécourt
- Lenoncourt
- Lupcourt
- Maixe
- Manoncourt-en-Vermois
- Méhoncourt
- Mont-sur-Meurthe
- Rehainviller
- Romain
- Rosières-aux-Salines
- Saffais
- Saint-Nicolas-de-Port
- Serres
- Sommerviller
- Tonnoy
- Varangéville
- Velle-sur-Moselle
- Vigneulles
- Ville-en-Vermois
- Xermaménil

Soit 44 communes

VOTE DU CHANGEMENT DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE TERRITOIRE

Membres titulaires à jour de
leur cotisation 2024



**ELECTION INVITE NOUVEAU
TERRITOIRE**



CANDIDATS ET VOTE

Membres titulaires à jour de leur
cotisation 2024



POSTE COLLÈGE AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBÉRAUX

membres titulaires exerçant à titre libéral les professions de diététicien,
biologiste, pédicure-podologue, psychomotriciens ou opticiens



CANDIDATS ET VOTE

Membres titulaires à jour de leur
cotisation 2024



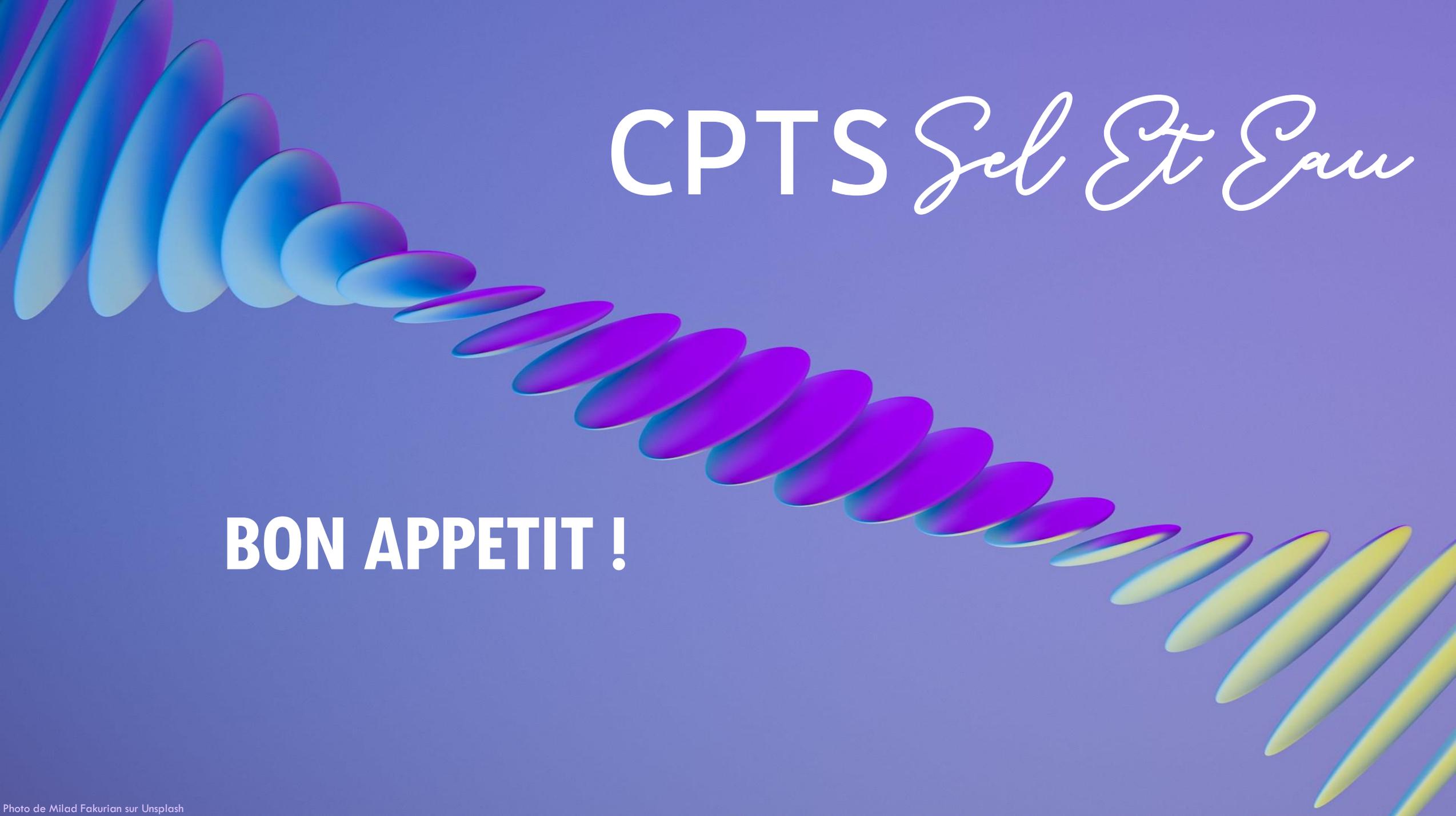
A VENIR

- Enregistrement en Préfecture
- Changement du logo et mise à jour des supports



SIGNATURE DES STATUTS





CPTS *Sel Et Eau*

BON APPETIT !

CONTACT
COORDINATRICE

Fanny
Wander

06.23.75.52.23
coordination@cpts-setv.fr

Coordinatrice

